

The background of the slide is decorated with various diagonal stripes in shades of orange, teal, and red, creating a dynamic and modern aesthetic.

Présentation de la qualification
« Chambre d'Hôtes Référence »
Octobre 2021



- **Pourquoi ce dispositif ?**
- **L'histoire de cette qualification**
- **Les objectifs**
- **Les points de vigilance**
- **Un dispositif national... avec une approche locale**
- **La gestion**
- **Le référentiel**
- **Les documents utiles**





Des constats

- L'absence de classement des chambres d'hôtes par l'Etat
- Les labels comme seules possibilités de qualification
- Une multitude de qualifications locales
- La nécessité de proposer une offre qualifiée aux clientèles





- En 2009, création par la FROTSI Bretagne du référentiel Chambres d'hôtes Bretagne
- En 2011, reprise au niveau national par Offices de Tourisme de France, sous le nom Référentiel Chambres d'hôtes Offices de Tourisme de France
- En 2014, refonte du dispositif sous le nom et l'identité graphique Chambre d'hôtes référence





- Garantir aux clients de chambres d'hôtes des prestations satisfaisantes
- Encourager les exploitants de chambres d'hôtes non labélisées à qualifier leur offre
- Permettre aux Offices de Tourisme, CDT et ADT de valoriser une offre de qualité via un dispositif national
- Favoriser la bonne image de la destination touristique
- Proposer un outil d'animation de réseau de ses prestataires et nouer avec eux une relation privilégiée





- L'objectif n'est pas de concurrencer les labels existants
- La cible principale : les Chambres d'hôtes non qualifiées ne souhaitant pas être labélisées (les autres peuvent également y accéder)
- Chambre d'hôtes référence n'est pas un classement, une certification ou un label (pas les mêmes services)
- Chambre d'hôtes référence est un dispositif de qualification
- La déclaration en mairie est un pré-requis



Un dispositif national... avec une appropriation locale

- Fournir au réseau des adhérents d'ADN Tourisme, un outil clé en main
- Se servir d'un maillage national unique, au plus près des propriétaires
- Favoriser le travail en réseau, au niveau local et national pour diffuser cette qualification

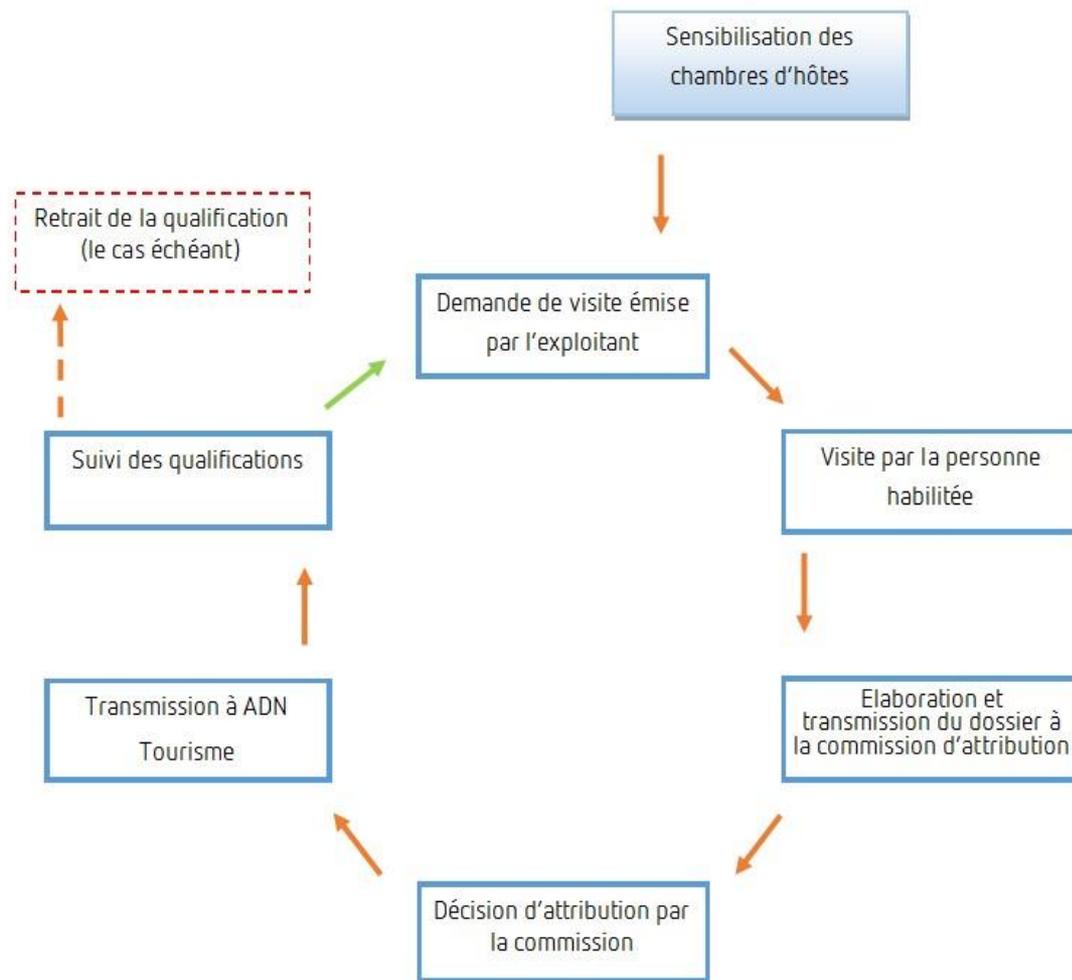
- La réflexion, le développement et la gestion du dispositif se construisent au niveau des départements ou des régions
- Les Offices de Tourisme, Relais Territoriaux (Fédérations départementales ou régionales), CDT et ADT sont acteurs et impliqués
- C'est un outil d'animation de ses prestataires
- La mise en place est volontaire

Les missions de la Fédération d'OT ou du CDT ou de l'ADT :

- la mise en place du dispositif sur son territoire en collaboration avec les Offices de Tourisme
- la formation des personnes habilitées pour les visites des chambres d'hôtes
- l'organisation et l'animation de la commission d'attribution départementale ou régionale
- la gestion et le suivi des demandes de qualification
- La réalisation de visites de contrôle (le cas échéant)

Les missions des Offices de Tourisme

- L'information des propriétaires de chambres d'hôtes (prioritairement les non labélisés)
- La réalisation des visites de contrôle. Cette visite est également un moment d'échange, de conseil sur l'activité de la CH et sur les services fournis par l'Office de Tourisme.
- La transmission des dossiers à la commission d'attribution (départementale ou régionale)
- La mise en avant des hébergements (chambre d'hôtes références et les labélisés sans privilégier les uns par rapport aux autres) sur les supports de communication.



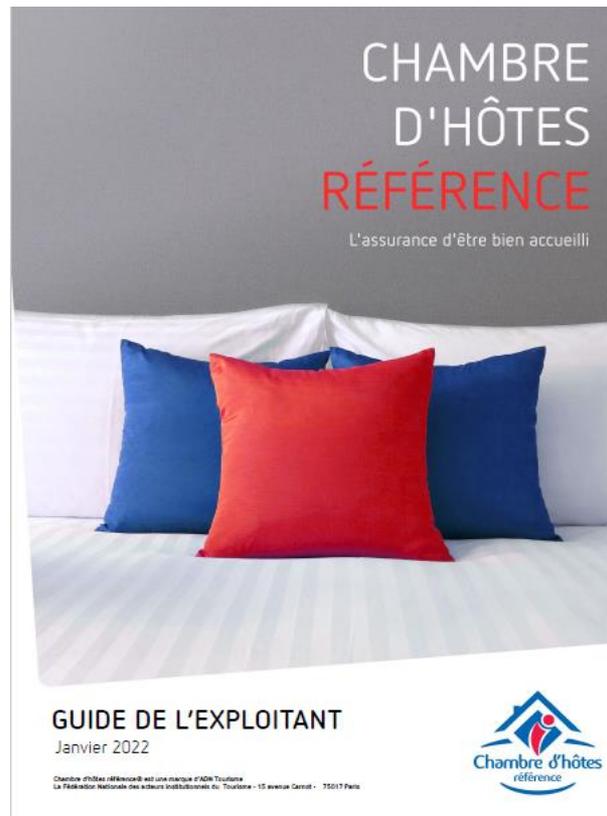


Des critères relatifs :

- à la situation de l'établissement
- aux espaces communs
- aux services et prestations fournis
- aux chambres doubles ou familiales
- aux suites

Nouvelle version actualisée
applicable à compter du 1^{er}
janvier 2022







**Merci
pour votre attention!**

Céline GEY

@ : celine.gey@adn-tourisme.fr

Tél : 01.44.11.10.33